

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 20.05.2015 - N° : 17 / 2015

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Catherine Berset
La Boursière	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente, Lentigny
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	22:30
Scrutateurs:	M. José Codourey , M. Pierre-Benoît Yerly
Présences:	42 citoyennes et citoyens
Excusés:	M. Mickaël Angéloz , M. Gilles Aubonney , Mme Claudine Buchs Aubonney , M. Philippe Jobin , Mme Isabelle Masserey Jobin , Mme Sandrine Mettraux , M. Bertrand Morel , M. Yvan Grandgirard , M. Antoine Ruppen
Invités:	M. Frédéric Monney , bureau RWB Fribourg SA

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 18 du 1er mai 2015, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale 1/2015. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique.

Aucun/e citoyen/ne n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, **Mme la Présidente** déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Mme la Présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. M José Codourey et M Pierre-Benoît Yerly sont nommés scrutateurs. Le total des voix est de 42 et la majorité absolue est de 22 voix.

Mme la Présidente demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour affiché et rappelé ci-dessous :

17.1. Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2014**
(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Comptes 2014**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. **Présentation générale du compte communal**
Compte de fonctionnement
Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
4. **Budget des investissements 2015 – complément**
 - 4.1. **Parcs publics : aménagement des places de jeux**
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. **Eclairage public**
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. **Achat de conteneurs de type Molok**
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
5. **Corporation « Forêts-Sarine »**
 - 5.1. Approbation des statuts et du périmètre
 - 5.2. Cautionnement
6. **Divers**

Mme la Présidente annonce deux corrections par rapport au bulletin communal, à savoir :

Budget de fonctionnement, éclairage public

Le conseil communal propose de financer cet investissement par la trésorerie et de l'amortir par prélèvement sur la réserve.

Ecole maternelle

Une erreur est survenue concernant les tarifs pour les résidents de la commune (CHF 158.00 pour 3 demi-jours au lieu de CHF 258.00). La correction a d'ores et déjà été apportée sur le site internet de la commune.

17.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Mme la Présidente salue Mme Lisa Savioz et MM Alexandre Bapst, Maxime Barras, Lionel Bertschy et Vincent Despont, nouveaux citoyens, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements et reçoivent la brochure " institutions politiques suisses ", ainsi que les ouvrages "L'Histoire des Fribourgeois et de la Suisse" et « Le goût de la Suisse ».

17.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014

Mme la Présidente demande si le procès-verbal de l'Assemblée du 17 décembre 2014 suscite des remarques ou des demandes de modifications.

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (42 voix) par l'Assemblée communale.

17.4. Comptes 2014

Point 3

3.1 Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Mme la Présidente informe que le détail des comptes était en consultation sur le site internet et auprès de l'administration communale. Comme déjà les années précédentes, les commentaires ont été publiés dans l'information communale et elle ne va pas présenter le détail compte par compte. Si les citoyennes et citoyens le souhaitent, le détail peut être affiché et le conseil communal répond volontiers aux questions. Elle informe que les comptes présentent une perte de CHF 71'1270.77 et rappelle que le budget 2014 prévoyait un déficit de CHF 146'518.35. Le conseil communal avait annoncé à plusieurs reprises que le montant porté au budget 2014 pour l'impôt sur le revenu était surestimé. En effet, la reprise des données transmises par le canton ne reflètent pas la réalité. Pour 2015, une adaptation a été faite prévoyant une diminution des revenus. Un graphique sur l'évolution des impôts de 2008 à 2014 est présenté. Le point positif relevé est que les impôts sur le revenu remontent, ce qui devrait permettre à terme d'équilibrer le budget.

Mme la Présidente aborde également les charges liées (cantonales et intercommunales), elles aussi en augmentation.

3.2 Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Préambule

La commission financière s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes 2014, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature. Nous avons pris connaissance du rapport de révision qui a été réalisé sur la base des directives établies par le Service des communes.

La commission financière a également examiné ces comptes lors d'une séance commune avec le Conseil Communal le 7 mai 2015 et nous avons obtenu les réponses à nos différentes demandes.

Sur la base de nos contrôles, du rapport de révision et de notre séance avec le Conseil Communal, nous pouvons attester que les comptes 2014 sont tenus correctement et répondent aux exigences légales.

Commentaires concernant l'exercice 2014 :

Le déficit ressortant du compte de résultat est de CHF 71'270.77. Un bénéfice de CHF 138'158.88 avait enregistré dans les comptes 2013.

Nous constatons donc une détérioration du résultat de CHF 209'429.65. Il est à noter que des amortissements supplémentaires de CHF 500'000.00 pour l'école Caméléon et CHF 200'000.00 pour le cimetière ont été comptabilisés dans le compte 2014. Un prélèvement correspondant sur les réserves au bilan a neutralisé cette charge.

Entre ces deux exercices, au niveau des charges, nous constatons que:

- Les charges relatives à l'administration communale ont diminué.
- Les charges d'aide sociale selon la LASOC ont augmenté, de même que celles des homes médicalisés et des frais d'entretien des routes.
- Les amortissements obligatoires ont augmenté suite à la construction de la nouvelle école Caméléon de CHF 93'100.00.

Au niveau des recettes, nous constatons :

- Une augmentation des recettes provenant de la péréquation financière.
- Une augmentation des recettes fiscales. Pour la première fois depuis 2011, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a augmenté tandis que les impôts irréguliers, notamment l'impôt sur les gains immobiliers ont diminué.
- Suite aux mesures d'économie structurelles votées par le Grand Conseil fribourgeois, les recettes provenant de l'impôt sur les véhicules ont fortement diminué. Cette diminution est de CHF 39'269.00.

Entre le budget 2014 qui prévoyait un déficit de CHF 146'518.00 et les comptes 2014, une diminution du déficit de CHF 75'248.00 est constatée pour les raisons suivantes :

Au niveau des charges :

- Les charges relatives à l'administration communale sont inférieures au budget de même que celles de la police du feu et de l'entretien hivernale des routes.
- Les charges liées cantonales sont également inférieures au budget.
- Globalement, les charges sont inférieures au budget 2014 de CHF. 126'000.00.

Au niveau des recettes :

- L'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune des personnes physiques diminue fortement entre le budget et les comptes 2014 (moins CHF 215'000.00).
- Les recettes provenant de la contribution immobilière sont supérieures de CHF 10'000.00 par rapport au budget.
- Globalement, les recettes d'impôt sont inférieures de CHF 192'000.00 entre les comptes et le budget 2014.

Vue la quasi stagnation des recettes fiscales, la commission financière encourage le Conseil Communal ainsi que l'Assemblée à porter la plus grande attention à l'évolution des coûts de fonctionnement ordinaires de la commune ainsi que ceux générés par les investissements votés ; ceci afin d'assurer un équilibre entre les dépenses et les recettes de la commune.

En conclusion, sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la commission financière recommande à l'Assemblée Communale d'approuver les comptes 2014 tels que présentés. »

Mme la Présidente demande si ce rapport suscite des remarques. La parole n'est pas demandée.

Compte des investissements

Mme la Présidente indique que les comptes des investissements se soldent par un excédent de charges de CHF 1'301'533.55. Le total des charges s'élève à CHF 1'542'975.50 et le total des revenus à CHF 241'441.95. Le total des investissements votés et en cours s'élève à CHF 10'161'421.00. Une présentation de l'état actuel des investissements est donnée.

Mme la Présidente donne les informations utiles concernant ces derniers et elle précise que le souhait du conseil communal est de pouvoir boucler un maximum d'investissements d'ici la fin de la législature. Certains objets demandent cependant plus de temps et des dépassements sont prévus, notamment en ce qui concerne :

- **Le PAL.**

Crédit voté : CHF 90'000.00 (en 2003 et en 2005)
Montant payé au 31.12.2014 : CHF 237'293.55
Dépassement au 31.12.2014 : CHF 147'293.55
Délai probable de bouclage : d'ici la fin de la législature

- **Le bassin de rétention de Lovens.**

Crédit voté : CHF 160'500.00 (08.06.2011)
Montant payé au 31.12.2014 : CHF 191'734.80
Dépassement au 31.12.2014 : CHF 31'234.80
Délai probable de bouclage : ce dossier est prêt pour le bouclage

- **La porte d'entrée d'Onnens (giratoire).**

Crédit voté : CHF 622'000.00 (07.09.2011)
Montant payé au 31.12.2014 : CHF 530'286.85
Dépassement prévu : environ CHF 200'000.00
Délai probable de bouclage : d'ici la fin de la législature

- **L'assainissement de la butte et du stand de tir.**

Crédit voté : CHF 182'836.00 (22.05.2013)
Montant payé au 31.12.2014 : CHF 290'334.15
Dépassement au 31.12.2014 : CHF 107'498.15 (subvention à recevoir)
Délai probable de bouclage : d'ici la fin de la législature

Elle indique qu'un rapport détaillé sur les raisons de ces dépassements sera remis à la Commission financière et les objets seront présentés au vote de l'Assemblée communale pour approbation des crédits supplémentaires.

M. Patrick Rey souhaite connaître les raisons qui ont poussé le conseil communal à favoriser la mise en place de cuve en béton pour le bassin de rétention en lieu et place des éléments en plastiques tels que prévus initialement et proposés à l'Assemblée communale.

M. Claude Marro répond que le concept a affectivement été modifié, notamment en raison des garanties non satisfaisantes de la part du fournisseur pour les eaux mixtes. Le conseil communal a donc opté pour une réalisation en béton, finalement moins coûteuse et répondant parfaitement aux besoins.

M. Claude Gendre s'interroge au sujet de la nouvelle mensuration et s'étonne de la lenteur de ce dossier.

Mme la Présidente affirme que les coûts ne seront pas plus élevés que prévus. Elle passe la parole à M. Gérard Morel.

M. Gérard Morel indique que ce dossier est maintenant dépendant du canton et de l'avancement des travaux du géomètre.

3.3. Approbation des comptes

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014 sont approuvés à 40 voix et 2 abstentions par l'Assemblée communale.

L'Assemblée communale prend acte de l'état des comptes des investissements en cours.

17.5. Budget investissement 2015 – complément Point 4

4.1 Parcs publics : aménagement des places de jeux

Mme la Présidente donne la parole à M. Rachid Reghif, conseiller communal en charge des parcs publics.

M. Rachid Reghif explique que les places de jeux des trois villages sont vétustes et qu'elles ne répondent plus aux normes de sécurité. Une présentation des différents problèmes rencontrés est faite au moyen de photos, ainsi qu'une simulation de l'aménagement futur tel que prévu.

En ce qui concerne la place de jeux de Lentigny, seule la balançoire est encore en bon état et pourrait être récupérée. Cependant, un déplacement s'avère nécessaire du point de vue de la sécurité. La pose de nouveaux jeux et l'aménagement d'un nouveau terrain de foot, avec buts, sont également prévus dans ce projet.

Le coût de cet investissement se monte à CHF 64'000.00. Le financement est prévu par un emprunt. L'amortissement et les intérêts annuels s'élèvent à CHF 11'520.00.

M. Richard Jandaly demande si les jeux présentés représentent le choix définitif du conseil communal.

M. Rachid Reghif répond qu'il ne s'agit pas d'un choix définitif mais que le conseil communal a jugé ce choix opportun car ce sont des jeux qui ne demandent pas trop d'entretien.

M. Richard Jandaly explique que les jeux à ressort n'ont pas beaucoup de succès auprès des enfants, qui préfèrent les jeux de grimpe.

M. Rachid Reghif comprend le point de vue de M. Jandaly et il précise que les jeux de grimpe sont plus onéreux. Il rappelle également que le but est de restaurer ces places de jeux afin de permettre aux enfants de tout âge de s'épanouir. Il indique également que, pour la place de jeux d'Onnens, des ajouts seront possible à l'avenir.

M. Thomas Chappuis ne pense pas opportun de réduire la taille du terrain de foot sur la place de jeux de Lentigny. En effet, ce terrain est très utilisé, également en dehors des heures de classe. Il souhaiterait que les jeux soient disposés sur la place arrière de l'école et que le terrain reste tel quel.

M. Rachid Reghif rappelle que, dans peu de temps, un terrain multisports sera disponible à l'école «Caméléon» de Lentigny. Les enfants habitués à jouer au foot sur le terrain de l'école «1901» n'auront qu'à se déplacer de quelques mètres pour pouvoir pratiquer leur sport. De plus, selon les estimations faites, le terrain tel qu'il est prévu sur la place de l'école de Lentigny sera assez grand.

M. Thomas Chappuis ne pense pas que le terrain sera encore assez grand pour pouvoir jouer au foot. Il demande ce qu'il est prévu de faire sur la place sise à l'arrière de l'école.

M. Rachid Reghif répond que le conseil communal pourrait par exemple s'imaginer d'aménager des places de parcs. En effet, cela permettrait de remédier à la problématique du parcage sauvage (église) ainsi qu'au manque de places de parc que rencontre la commune.

M. Patrick Rey s'étonne de ce choix. Il estime que les enfants sont plus en sécurité à l'arrière du bâtiment. De plus, le fait d'aménager un parking sur cette place ne règlera pas le problème, mais le déplacera. En effet, les locataires des immeubles voisins parqueront leur véhicule sur ces places.

M. Jean-Marie Hirt rappelle qu'il fait partie d'un groupe de citoyens qui se réunit afin que le village d'Onnens reste vivant. Il propose au conseil communal l'aménagement de trois pistes de pétanque. De plus, il demande si les travaux sont coordonnés avec ceux de la paroisse.

Mme la Présidente répond que le conseil communal prend acte de la demande de M. Hirt pour les places de pétanque. En ce qui concerne le projet de la paroisse, les travaux sont coordonnés avec ceux du bâtiment.

Mme Rose-Marie Diacon indique que le nouveau banc qui a été posé du côté sud de l'école de Lovens est agréable. Cependant, lorsque le soleil tape, il n'est plus possible de s'y asseoir en raison de la sève qui ressort.

M. Rachid Reghif prend acte de la remarque de Mme Diacon.

4.1.1 Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux donne lecture du rapport de la commission financière.

"Ce budget d'investissement est basé sur une offre établie par l'entreprise qui effectuera ces travaux. Cet investissement respectera les normes de sécurité du BPA et améliorera la qualité de ces places de jeux.

Cet investissement de CHF 64'000.00 est financé par un emprunt. L'amortissement de 15 % s'élève à CHF 9'600.00 et les intérêts de 3% à CHF 1'920.00. Les frais annuels totaux se montent à CHF 11'520.00.

Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

Mme la Présidente demande si ce point suscite encore des remarques ou des questions.

M. Patrick Rey demande pour quand est prévue la réalisation de ces travaux.

M. Rachid Reghif répond que les travaux sont prévus pour 2015.

Mme Yasmine Reghif demande ce qui se passera si l'Assemblée communale refuse cet investissement, notamment en raison des normes de sécurité qui ne sont plus respectées.

Mme la Présidente répond qu'en cas de refus de l'Assemblée communale, le conseil communal se devra de retravailler et analyser encore ce projet. Ce qui ne veut pas dire que rien ne sera entrepris. Elle invite cependant l'Assemblée communale à accepter cet investissement.

Mme Leonilde Grandjean trouve dommage de transformer la place à l'arrière de l'école de Lentigny en parking.

Mme la Présidente explique que l'idée du conseil communal est de rassembler tous les enfants au même endroit, leur surveillance en est ainsi facilitée. Elle relève également que la place sise à l'arrière de l'école pose également des problèmes de sécurité. Cependant, la problématique des places de parc n'est pas l'objet du vote de ce soir.

M. Pierre Grandjean demande si cet objet ne pourrait pas faire l'objet de deux votes différents, à savoir un vote pour la restauration des places de jeux de Lovens et Onnens (restauration des places) et un vote pour le projet de la place de jeux de Lentigny (diminution de l'espace jeux au profit de la création de places de parc). M. Grandjean souhaite que cette place soit réaménagée.

M. Rachid Reghif précise que ce projet de places de parc est une idée parmi d'autres et que rien n'est définitif. Il rappelle également que la place à l'arrière de l'école de Lentigny est souvent ombragée et exposée à la bise.

M. Romuald Mesot ne pense pas opportun d'avoir un terrain de foot à proximité des jeux pour les plus petits. Il demande si la pose d'un treillis est prévue.

Mme la Présidente répond que le projet sera soumis à une personne spécialisée et répondra aux normes de sécurité.

M. Alexandre Missègue indique avoir compris que les jeux actuels ne répondent plus aux normes de sécurité. Il demande les conséquences si ce projet ne devrait pas être accepté et si des enfants devaient se blesser sur une de ces places de jeux.

Mme la Présidente répond que la commune pourrait effectivement être tenue pour responsable en cas d'accident.

M. Pierre Grandjean se dit satisfait du projet en ce qui concerne la mise aux normes des places de jeux pour les villages de Lovens et Onnens. Pour Lentigny, il souhaiterait également une mise aux normes de la place arrière du bâtiment.

M. Rachid Reghif répond que cette mise aux normes représenterait un investissement trop important.

M. Pierre Grandjean demande le montant qui serait à prévoir.

M. Rachid Reghif répond qu'il ne peut pas donner de chiffres précis actuellement mais que, selon les premières estimations, c'est un investissement trop important.

Mme Rose-Marie Diacon relève que la place de jeu de Lovens est un endroit de rencontre pour les mamans et les enfants du village et souhaite que cela reste ainsi.

M. Rachid Reghif précise qu'il s'agit d'un réaménagement afin de la mettre cette place aux normes. Cette place restera un endroit de rencontre convivial pour les familles.

M. Daniel Guillet demande si ces trois projets sont liés par rapport au budget présenté.

Mme la Présidente répond par la positive et précise que le conseil communal a souhaité passer ce projet de manière globale et que ce dernier ne peut être scindé.

M. Thomas Chappuis indique que c'est un beau projet. Il demande si ce dernier sera exécuté comme il a été décrit ce jour ou si le conseil communal pourra encore y apporter des modifications.

Mme la Présidente répond que le conseil communal va tenir compte des remarques émises par l'Assemblée communale et que des modifications pourraient être apportées. Cependant, elle ne promet pas que le conseil communal entre en matière pour le réaménagement de la place sise à l'arrière de l'école de Lentigny. Des mesures seront encore prises, notamment en ce qui concerne l'aménagement du terrain de foot à Lentigny. L'intention du conseil communal n'est pas de diminuer l'offre mais la décision finale dépendra finalement du budget.

M. Alexandre Missègue rappelle que les enfants pourront prochainement disposer d'un terrain multisports.

M. Patrick Rey dit ne pas être d'accord avec le projet d'aménagement de places de parc à Lentigny.

Mme la Présidente se dit surprise par cette résistance. Elle précise cependant que ce n'est pas l'objet du vote de ce soir et que ce projet de places de parc n'est qu'une possibilité évoquée.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente propose que l'Assemblée communale passe au vote.

4.1.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 64'000.00 pour l'aménagement des places de jeux de Lentigny, Onnens et Lovens.

L'Assemblée communale approuve à 32 oui et 10 abstentions.

4.2 Eclairage public

Mme la Présidente donne la parole à M. Gérard Morel, conseiller communal en charge du dicastère des routes.

M. Gérard Morel présente le projet. Il précise que, selon la norme européenne entrée en vigueur au 1er avril 2015, l'utilisation des ampoules au mercure est interdite. Le remplacement des ampoules aura pour effet une meilleure gestion de l'éclairage (réduction nocturne) et une baisse de la consommation. Il précise que les travaux doivent être commandés d'ici la fin 2015 afin de pouvoir obtenir la subvention du Groupe E. Ce projet présente non seulement des avantages écologiques mais également économiques : économie d'énergie estimée à 60%, soit CHF 10'000.00 par an. Le coût de cet investissement se monte à CHF 142'000.00 HT. La subvention attendue du Groupe E étant de CHF 43'000.00, l'investissement pour la commune se chiffre à CHF 99'000.00 HT (CHF 107'000.00 TTC). Le financement est prévu par la trésorerie et l'amortissement par un prélèvement sur la réserve des routes. Il n'y a pas d'influence sur les comptes de la commune.

M. Gérard Morel demande si des personnes dans l'Assemblée ont des questions sur ce point.

La parole n'est pas demandée.

4.2.1 Rapport de la commission financière

M. Dominique Baudois donne lecture du rapport de la commission financière.

"Le budget pour cet investissement est basé sur une offre du Groupe E. Le montant net à la charge de la commune après la subvention du Groupe E est de CHF 107'000.00. Cet investissement devrait permettre une économie annuelle des charges d'électricité d'environ CHF 10'000.00.

Le financement de cet investissement de CHF 107'000.00 est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes.

Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

M. Maxime Barras demande quel produit remplacera les ampoules actuelles.

M. Gérard Morel répond que le remplacement est prévu par du LED et du sodium.

M. Claude Gendre indique qu'une lampe est actuellement en panne. Il demande si son remplacement doit attendre.

M. Gérard Morel répond que les réparations sont faites au fur et à mesure qu'elles sont annoncées.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente propose que l'Assemblée communale passe au vote.

4.2.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 107'000.00 pour l'aménagement de l'éclairage public.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

4.3 Achat de conteneurs de type Molok

Mme la Présidente donne la parole à M. Olivier Mettraux, conseiller communal en charge du dicastère de la gestion des déchets.

M. Olivier Mettraux présente le projet et signale que, lors de la 1ère phase de ce projet, de mauvaises informations avaient été transmises à la commune sur la contenance de ces Molok. La problématique a rapidement été détectée et corrigée, par l'installation d'un Molok supplémentaire ou de container. Pour cette 2ème phase, la contenance correcte a été prise en compte et l'achat de huit Molok s'avère nécessaire. Le coût pour l'installation de ces Molok est de CHF 70'000.00 (travaux de génie civil compris). Le financement est prévu par la trésorerie et l'amortissement se fera sur les réserves liées au ramassage et à l'élimination des déchets.

M. Dominique Baudois demande si le container situé à la laiterie d'Onnens sera remplacé.

M. Olivier Mettraux répond par la négative car cet emplacement n'est pas pratique. Il est remplacé par la pose d'un Molok à la place de l'église d'Onnens.

Mme Rose-Marie Diacon demandent ce qu'il va advenir des containers gris.

M. Olivier Mettraux répond que ces containers n'ont pas une grande valeur. Certains ont été mis en place à la déchetterie de Lentigny.

M. Pierre Grandjean demande si, en raison des heures d'ouverture des déchetteries, il ne serait pas judicieux de placer les Molok à l'extérieur de ces dernières.

M. Olivier Mettraux répond que les heures d'ouverture des déchetteries seront revues très bientôt et qu'un élargissement est prévu.

M. Jean-Marie Hirt demande comment se fait le contrôle des sacs entreposés dans ces Molok.

M. Olivier Mettraux dit que des contrôles sont parfois réalisés, également lors de la vidange. Si des sacs non homologués sont trouvés, ils sont ouverts. Si des coordonnées peuvent être trouvées, la personne est dénoncée.

M. Claude-Eric Reghif comprend que la capacité des Molok n'est pas la même que celle de container. Cependant, il demande pourquoi ces containers ne seraient pas conservés en lieu et place de ces Molok.

M. Olivier Mettraux répond que les Molok sont la meilleure solution, notamment du point de vue propreté et odeurs. Depuis l'installation des premiers Molok, il n'y a plus de sacs posés à terre. Les Molok sont également plus esthétiques.

M. Claude Gendre demande quelle est la différence de coût liée au ramassage.

M. Olivier Mettraux répond que des calculs ont été fait mais qu'il n'a pas les chiffres en tête et ne peut malheureusement pas donner de réponse précise.

M. Pierre-Benoît Yerly demande pourquoi l'achat des Molok n'a pas été modifié étant donné que le nombre nécessaire est plus grand que prévu.

M. Olivier Mettraux admet que le coût a augmenté mais que cela n'aura aucune incidence sur les taxes. De plus, il précise que le fournisseur a également fait un geste en raison de cette erreur de compréhension de masse.

Mme Leonilde Grandjean demande si les communes environnantes pourraient être intéressées par les containers.

M. Olivier Mettraux dit que les systèmes de ramassage sont différents d'une commune à l'autre. Des discussions ont eu lieu avec différents conseillers communaux responsables des déchets et ces containers ne suscitent pas d'intérêt particulier.

M. Pascal Labastrou relève que le Molok de l'école de Lovens est souvent plein. Avec les nouvelles constructions à venir, il demande s'il ne serait pas opportun d'en installer un deuxième.

M. Olivier Mettraux répond qu'actuellement, un Molok est suffisant. Une nouvelle installation sera prévue avec le projet de construction. Le bon sens des citoyens est

également souhaité, à savoir que si un Molok est plein, l'on dépose ces déchets à un autre endroit.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente propose que l'Assemblée communale passe au vote.

4.3.1 Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly donne lecture du rapport de la commission financière.

"Cet investissement concerne la dernière étape de la pose de ces conteneurs et permet d'équiper l'ensemble de la commune. Il permettra une amélioration des conditions de salubrité et de fonctionnement qui ont été constatées suite à la première pose de ces conteneurs.

Le financement de cet investissement de CHF 70'000.00 est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve spécifique liée au ramassage et à l'élimination des déchets.

Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

4.3.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 70'000.00 pour l'achat de conteneurs de type Molok.

L'Assemblée communale approuve à 41 oui et 1 abstention.

17.6. Corporation "Forêts-Sarine" Point 5

Mme la Présidente donne la parole à M. Olivier Mettraux, conseiller communal en charge du dicastère des forêts.

M. Olivier Mettraux explique qu'un groupe de travail a été formé pour être le porteur de cette fusion. Ce groupe de travail est composé de :

- Un membre du comité de gestion et un forestier gestionnaire de chaque corporation forestière concernée,
- un contremaître forestier,
- l'ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement,
- deux personnes du service de la faune et des forêts,
- un conseiller juridique.

Ce groupe de travail s'est réuni à une quinzaine de reprises afin de pouvoir définir une vision d'avenir pour les forêts des communes concernées par le projet. Les difficultés actuelles rencontrées par l'économie forestière et la situation financière précaire de la majorité des unités de gestion actives dans le district de la Sarine amènent à une certaine réflexion quant à leur avenir ; ceci notamment au niveau de leur taille. Une fusion à l'échelle du district a donc été proposée par le Service des forêts et de la faune en 2013. Cinq unités de gestion se sont montrées favorables à la poursuite du projet. La corporation forestière du Gibloux-Nord ainsi que la Bourgeoisie de Fribourg ont, pour l'instant, décliné l'offre de regroupement. Cette future grande unité de gestion à cinq

permet de franchir un cap important et de développer une solution visionnaire et prometteuse pour l'avenir des forêts.

Concernant la structure opérationnelle de l'unité de gestion de Forêts-Sarine, il n'y pas de changements majeurs. Cette dernière serait toujours supervisée par le service des forêts et de la faune, avec, à sa tête, le comité de direction composé de 5 personnes (venant des 5 corporations actuelles pour la première législature), un secrétariat à 40 % actuellement et son assemblée des délégués au prorata des communes et des paroisses ou bénéfiques curiaux. Les secteurs d'activités seront distribués en 3 régions et un centre de formation dédié aux apprentis de première année. Ces secteurs coïncident avec les centres forestiers actuels et auront des compétences distinctes. Les forestiers de chaque corporation restent en place.

Le regroupement des corporations forestières permettra une meilleure gestion des conditions sylvicoles des forêts. A noter également que les corporations sont actuellement toutes déficitaires et sont aidées financièrement par les communes membres des corporations. Cette fusion permettrait de rationaliser les dépenses, notamment par rapport aux organes de contrôle des comptes, au secrétariat et aux synergies forestières apportées. La formation des apprentis sera quant à elle également adaptée et améliorée. Une synergie au niveau du parc machine est également attendue.

M. Olivier Mettraux présente les chiffres 2013 des cinq corporations forestières concernées ainsi qu'une projection du résultat pour l'année 2019, tenant compte des améliorations financières qui pourraient être appliquées avec cette fusion. Sur cette projection, le résultat présente une perte de CHF 126.00 à l'hectare. Ce qui représente un gain de CHF 100.00 à l'hectare, montant actuellement pris en charge par les communes.

Une clé de répartition a également été mise sur pied par le groupe de travail. Cette dernière a suscité des discussions au sein des différentes corporations, communes et conseillers communaux. Elle se présente comme suit :

- Surface forestière: représente 50 %,
- population : représente 25 %,
- l'indice de potentiel fiscal : représente 25 %.

Les forêts suisses sont très appréciées par le public et la nouvelle structure proposée souhaite consolider voir améliorer cet état de fait. La mise en place d'une unité mieux organisée et plus forte permettra de garantir à long terme la qualité du milieu forestier afin qu'il remplisse de manière optimale les différentes attentes de la population mais aussi ses nombreuses fonctions telle que la production de bois, son rôle de protection des nappes phréatiques garant d'eau potable de qualité, sa mission d'accueil du public et son refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales. C'est pour cette raison que le groupe de travail demande l'approbation de l'Assemblée communale pour la constitution de l'unité de gestion Forêts-Sarine et l'adoption des statuts.

M. Olivier Mettraux demande si ce point suscite des questions ou des remarques particulières.

M. Alexandre Missègue demande ce qui se passera si une des communes refuse cette adhésion.

Olivier Mettraux répond que Mme Garnier du service des forêts et de la faune devra alors entrer en discussion avec cette commune. En effet, chaque commune est tenue d'entrer dans une corporation.

La parole n'est plus demandée.

M. Olivier Mettraux propose de passer aux votes.

5.1 Approbation des statuts et du périmètre

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité (42 voix)

5.2 Cautionnement

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité (42 voix).

17.7. Divers

Point 6

Projet de fusion "Sarine Ouest II"

Mme la Présidente souhaite donner quelques informations concernant le projet de fusion "Sarine Ouest II". Elle revient sur les résultats du vote consultatif du 8 mars dernier et le refus des communes d'Avry et de Matran. Une présentation des résultats par commune est faite au moyen d'un tableau. Ce dernier fait ressortir la large majorité des communes en faveur de cette fusion, ce qui a donné l'impulsion au projet de fusion "Sarine Ouest II". Ce projet se fera à sept communes (la commune de Neyruz s'étant retirée du projet) et l'étude est actuellement en cours.

Le Conseil d'Etat a proposé de prolonger le délai pour la loi sur l'encouragement aux fusions de communes de trois ans. Une convention de fusion devra alors être déposée d'ici au 30 juin 2018 et la fusion devrait se faire au plus tard au 1er janvier 2021. Un calendrier plus précis est encore à définir. Elle rappelle également le changement de législature qui interviendra l'année prochaine.

M. Albert Dupré demande les raisons du retrait de la commune de Neyruz.

Mme la Présidente répond que la commune de Neyruz souhaite dans un premier temps réfléchir à son avenir. De plus, avec le changement de législature et les élections prochaines, la situation est plus problématique dans une commune politisée. Cependant, le CoPil a décidé de continuer les démarches, sans la commune de Neyruz.

M. Pierre-Benoît Yerly juge le projet intéressant et est d'avis qu'il est important de professionnaliser les conseils communaux. Cependant, du point de vue financier, cela semble devenir plus difficile et il demande si une professionnalisation telle qu'elle a été prévue dans le projet de fusion à dix pourrait être envisagée.

Mme la Présidente répond qu'en effet, la professionnalisation est un sujet important dans les discussions actuelles et qu'il est évident que le taux d'impôt ne sera pas le même que celui proposé dans le projet de fusion à dix communes. Une commune de près de 7'000 habitants peut être intéressante d'un point de vue des synergies communes. Cependant, les conseils communaux concernés ne souhaitent pas proposer une fusion au rabais.

Mme Rose-Marie Diacon demande si les membres du conseil communal se sont déjà prononcés sur la fin de la législature.

Mme la Présidente répond que le conseil communal s'est dit favorable à ce travail de fusion, raison pour laquelle ce nouveau projet de fusion est lancé. En ce qui concerne la position des membres du conseil communal sur leur présentation ou non pour la prochaine législature, ce sujet fera encore l'objet de discussion. Cependant, certains ont déjà clairement indiqués qu'ils ne continueront pas.

Mme la Présidente saisit l'occasion et invite les citoyens à réfléchir sur une éventuelle participation et elle est à disposition en cas d'intérêt.

Mise en consultation projet d'horaire 2016, améliorations pour la région de Sarine Ouest

Mme la Présidente souhaite présenter les différents changements qui interviendront pour la commune de La Brillaz dans le cadre du projet d'horaire 2016 pour la région Sarine Ouest. La mise en consultation est prévue dès le 26 mai prochain et elle invite les citoyens à se rendre sur le site internet des TPF.

M. Maxime Barras demande ce qu'il en est de l'arrêt de Lovens et du passage du bus à certaines heures. En effet, le bus ne passe pas toujours par Lovens.

Mme la Présidente répond qu'il s'agit d'une problématique liée à l'horaire des trains. Le bus n'arrive pas à faire le tour complet tout en respectant les correspondances.

Divers

M. Bernard Mettraux demande quand vont débiter les travaux à la route de Lovens.

M. Frédéric Monney répond que le dossier sera mis à l'enquête prochainement et que les soumissions sont d'ores et déjà prêtes. Il n'y a cependant pas de date exacte pour le début des travaux, cela dépend de l'obtention du permis.

M. Mathieu Gauss est interpellé par la vitesse de la circulation à la route du Chêne à Lovens. Les véhicules roulent beaucoup trop vite et la sécurité des enfants n'est pas assurée. Il souhaite savoir si un projet est actuellement en cours afin de limiter la vitesse sur ce tronçon.

Mme la Présidente répond qu'aucun projet n'est actuellement en cours mais que la problématique, existante sur d'autres tronçons également, est bien connue du conseil communal. Elle passe la parole à M. Gérard Morel.

M. Gérard Morel dit que le conseil communal a déjà eu une réflexion sur ce problème. Un relevé de vitesse a été effectué il y a trois ans, les résultats obtenus n'ont pas été jugés catastrophiques. Il est vrai que c'est une route très étroite et le conseil communal reconnaît le problème et il prend bonne note de cette demande.

M. Thomas Chappuis demande si l'aménagement de places de parc est prévu conjointement aux aménagements extérieurs de l'école Caméléon. Il relève également la possibilité d'aménager des places sur la bande de gazon près du terrain de foot.

Mme la Présidente répond que cette problématique n'a pas été traitée dans ce dossier.

M. Roland Kalberer précise que le sujet a été abordé avec le propriétaire de la parcelle concernée. En effet, le terrain est en zone d'intérêt général et il est en main d'un privé. Une discussion est nécessaire avec cette personne pour la suite à donner. Le sujet n'a pas encore été traité au conseil communal.

Mme Rose-Marie Diacon demande comment sera réglée la sortie des voitures pour le futur lotissement prévu à l'ancienne laiterie de Lovens.

M. Roland Kalberer répond qu'un parking souterrain est prévu, avec une entrée couverte. L'accès est perpendiculaire à la route actuelle mais il ne peut pas se

prononcer sur les rayons de courbure. Il dit cependant que le nécessaire sera fait pour une intégration idéale, sans grande modification du trafic.

M. Maurice Piccand relève que la circulation est également problématique à la route de Prez. De plus, l'interdiction de circuler des camions n'est pas respectée.

Mme la Présidente répond que le conseil communal connaît le problème. Il prend acte de la demande.

M. Pascal Labastrou demande s'il est prévu d'installer un couvert à l'arrêt de bus de l'école de Lovens.

Mme la Présidente indique que le conseil communal a déjà été interpellé par ce problème. Elle ne peut cependant pas dire si quelque chose sera fait dans un futur proche à ce sujet. Le conseil communal prend bonne note de cette demande.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente remercie l'Assemblée et lève la séance.

La Présidente

Beatrix Guillet



La Secrétaire

Catherine Berset